

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le lundi, 5 octobre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro **2020-06 « Ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme (règlement numéro 2018-03) de manière à agrandir les limites de la grande affectation du sol résidentielle à même la grande affectation du sol récréative dans un secteur situé à l'intersection sud de la route 155 et de la rue du Parc »**.
2. En raison de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec et tel que prévu à l'arrêté ministériel numéro 2020-033, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite le tout conformément aux procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1).
3. Toute personne intéressée à donner son avis par écrit doit le faire par courrier au bureau de la municipalité situé au 535, rue Principale ou par courriel à l'adresse suivante : inspecteur@st-francois.ca, au plus tard dans les quinze (15) jours suivants la publication de cet avis.
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal au 535, rue Principale, du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site internet ou la page Facebook de la Municipalité de Saint-François-de-Sales et finalement à partir de la copie ci-jointe au présent avis public.

Résumé du projet de règlement :

Modifier le Plan d'urbanisme de manière à agrandir les limites de la grande affectation du sol résidentielle à même la grande affectation du sol récréative dans un secteur situé à l'intersection sud de la route 155 et de la rue du Parc.

Donné à Saint-François-de-Sales, ce 7^e jour du mois d'octobre 2020.

Renaud Blanchette,
Secrétaire-trésorier et directeur général